



CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2015

Présents : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Stéphane VILLARD, Virginie SIGNOL, Beatrice DI RAFFAELLE THUILLIER, Laurent MAZARD, Amandine MAISSE,

Excusés : Caroline PEAUCELLE, Pascal BLOND, Richard TESTA

Secrétaire de séance : Murièle MICHAUD

Ordre du jour :

✓ Décision modificative N° 2 budget communal

Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts au 1641 du BP 2015 sont insuffisants. Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur cet article.

Ces ajustements ont pour objet : Virement de crédits

La décision se décompose ainsi :

BUDGET

PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
2313	-2000€			
1641		+2000€		
Total	2000€	2000€		

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents.

✓ Décision modificative budget N° 3 communal

Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles 7488 et 6413 du BP 2015 sont insuffisants.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur ces articles.

Ces ajustements budgétaires ont pour objet : Augmentation de crédits

La décision modificative se décompose ainsi :

BUDGET

PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
7488				5 000€
6413		5 000€		
Total		5 000€		5 000€

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents.

✓ **Délibération adhésion PEFC (Propriétaire forestier)**

M. le Maire propose au conseil municipal de faire la demande pour adhérer au PEFC, le Programme de reconnaissance des certifications forestières pour une durée de 5 ans pour l'ensemble pour les forêts propriétés de la commune et gérées par l'ONF dans le cadre d'un plan de gestion (Forêt de Tire-Gerbe)

Il s'agit d'un label environnemental visant à promouvoir et à certifier la gestion durable des forêts.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents

✓ **Révision du POS**

M. le Maire a rencontré Mme Laurent de la DDT.

Il convient de reprendre une délibération pour la révision du POS afin de le conserver jusqu'en mars 2017. Cette délibération est identique à la précédente prise en 2014 à l'exception d'un objectif supplémentaire : « Participer à l'évolution de la commune tout en conservant son caractère rural »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des présents la révision du POS.

Le passage en PLU semble aujourd'hui inévitable. Son coût total est d'environ 50 000€.
Les premières démarches doivent être lancées.

✓ **Convention PEDT**

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation des activités périscolaires mises en place dans le cadre de ce projet pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui. Cette convention est établit pour 2 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la convention PEDT et donne pouvoir au Maire pour signature.